



**Communes forestières**  
**Languedoc-Roussillon**  
**Provence-Alpes-Côte d'Azur**

# Améliorer la prise en compte de la biodiversité en forêt dans les Chartes forestières de territoire

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR - LANGUEDOC-ROUSSILLON





**Michel Grambert**  
Président des Communes forestières  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



**Francis Cros**  
Président des Communes forestières  
Languedoc-Roussillon

Représentatives de l'arc méditerranéen français, les régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur présentent en leur sein de forts contrastes territoriaux. Des bords de la mer Méditerranée aux zones montagneuses, elles possèdent des sols variés, propices à de nombreuses et diverses formes de vie.

Elles offrent à nos habitants et nos visiteurs une large palette de milieux naturels, se caractérisant par une faune, une flore, une géologie et des paysages remarquables qui façonnent leur identité.

Cette richesse biologique reconnue est à l'origine du présent projet, qui vise à améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques forestières locales.

En effet, dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020, l'Etat encourage la mise en œuvre de projets opérationnels en faveur de la biodiversité dans les Stratégies Locales de Développement Forestier, en particulier dans les Chartes forestières de territoire (CFT).

Depuis 2001, cet outil de politique territoriale a trouvé un large écho auprès des territoires de nos deux régions, avec la création d'un total de 30 chartes, couvrant aujourd'hui près de la moitié du territoire interrégional !

Initiées par des élus soucieux de préserver et valoriser leurs espaces forestiers, ces chartes associent l'ensemble des acteurs de la forêt et de la filière bois à l'échelle d'un massif ou d'un bassin de vie.

Elles permettent à nos territoires de traiter de manière transversale et durable les enjeux et

problématiques auxquels ils sont confrontés : développement économique à partir de la ressource bois, protection de la biodiversité, préservation de la ressource en eau, défense contre les incendies, accueil du public...

Les Communes forestières animent les deux réseaux régionaux des Chartes forestières de territoire, et assurent un suivi et une évaluation de la mise en œuvre de ces politiques forestières territoriales.

Dans ce cadre et suite à l'appel à projet national issu de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020, nous avons lancé un projet commun pour le « Développement partagé d'indicateurs de prise en compte de la biodiversité et leur intégration dans le suivi et l'évaluation des Chartes Forestières de Territoire ». Notre objectif est de mesurer et d'encourager l'incorporation de mesures en faveur de la biodiversité dans l'action des chartes.

A travers une enquête auprès des territoires, la constitution d'indicateurs de suivi et d'évaluation spécifiques, une concertation élargie, notre travail au sein des Communes forestières et avec nos partenaires a permis d'identifier des perspectives pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les Chartes forestières de territoire.

Le présent document de synthèse vous restitue les principaux éléments de résultats et d'orientations issus de ces travaux.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.



1• Les Chartes forestières de territoire et les Communes forestières .....	6	7•5 Loisir et tourisme en forêt .....	25
2• Les Chartes forestières de territoire Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur .....	9	• CFT Montagne Noire : fête de la forêt et du bois .....	25
3• Le projet : Améliorer la prise en compte de la biodiversité en forêt dans les Chartes forestières de territoire .....	10	• CFT Luberon : veiller à la gestion et la conservation des milieux et espèces sensibles .....	25
4• La cartographie, outil d'échange sur la prise en compte de la biodiversité .....	12	7•6 Prévention des risques .....	26
5• La biodiversité dans les Chartes forestières de territoire : une approche qualitative et quantitative .....	14	• CFT Suberaie Catalane : ASL GF Suberaie catalane .....	26
6• Lecture différenciée des actions des Chartes forestières de territoire .....	16	• CFT Massif des Maures : minimiser l'impact de la DFCI sur la tortue d'Hermann .....	26
7• Exemples d'actions des Chartes forestières de territoire de l'arc méditerranéen en faveur de la biodiversité et de l'environnement .....	18	7•7 Agriculture et forêt .....	27
7•1 Environnement et biodiversité .....	20	• CFT Garrotxes : ASL GF des Garrotxes .....	27
• CFT Suberaie catalane et CFT Vallespir : définir une stratégie territoriale en faveur de la biodiversité en forêt .....	20	7•8 Transformation et valorisation des bois .....	27
• CFT Baronnies provençales : former les acteurs pour préserver la biodiversité des espaces forestiers .....	20	• CFT Haute Vallée de l'Aude : Informer et soutenir les porteurs de projets pour favoriser les constructions bois .....	27
• CFT Massif des Maures : prendre appui sur une CFT pour animer un site Natura 2000 .....	21	8• La biodiversité dans les Chartes forestières de territoire de l'arc méditerranéen .....	28
• CFT Haut-Languedoc : diffuser aux gestionnaires les données existantes sur la biodiversité .....	21	• CFT Asses-Verdon-Vaïre-Var (A3V) .....	30
7•2 Amélioration et dynamisation de la sylviculture .....	22	• CFT Aubrac .....	30
• CFT Haut-Languedoc : atlas pédoclimatique forestier .....	22	• CFT Baronnies Provençales .....	31
• CFT Baronnies Provençales : évaluer les potentialités écologiques d'une hêtraie dans les Baronnies Provençales .....	22	• CFT Grand Briançonnais .....	31
7•3 Mobilisation et commercialisation des bois .....	23	• CFT Carol .....	32
• CFT Ubaye-Pays de Seyne : mobiliser les bois pour ouvrir les milieux sylvopastoraux .....	23	• CFT Châteauneuf-de-Randon .....	32
• CFT Châteauneuf de Randon : milieux aquatiques et développement forestier .....	23	• CFT Garroxtes .....	33
7•4 Valorisation des produits forestiers non ligneux .....	24	• CFT Gorges Causse Cévennes .....	33
• CFT Pays Asses-Verdon-Vaïre-Var : valoriser les châtaigneraies pour recréer une biodiversité disparue .....	24	• CFT Haut-Languedoc .....	34
• CFT Vallespir : valoriser les territoires trufficoles .....	24	• CFT Ubaye-Pays de Seyne .....	34
		• CFT Valgaudemar Champsaur .....	35
		• CFT Vallespir .....	35
		• CFT Villefort .....	36
		• CFT Camargue .....	37
		• CFT Pays d'Aix .....	37
		• CFT Luberon .....	38
		• CFT Massif des Maures .....	38
		• CFT Suberaie Catalane .....	39
		• CFT Vallée de l'Agly .....	39
		• CFT Haute vallée de l'Aude .....	40
		• CFT Cévennes .....	40
		• CFT Versant Sud Montagne de Lure .....	41
		• CFT Montagne Noire .....	41
		9• Pour en savoir plus .....	42

# Les Chartes forestières de territoire et les Communes forestières

## Qu'est-ce qu'une « Charte forestière de territoire » ?

Une Charte forestière de territoire (CFT) est un outil de réflexion stratégique favorisant la mise en place d'une politique forestière sur le territoire. Elle est portée par des collectivités afin d'assurer la cohérence entre le projet forestier et les autres projets du territoire.

Elle repose sur une démarche de concertation entre les acteurs de la forêt et de la filière bois du territoire :

- Les élus des collectivités et de leurs groupements,
- Les propriétaires publics et privés,
- Les professionnels de la filière forêt-bois,
- Les établissements publics,
- Les associations d'utilisateurs (chasseurs, sportifs,...),
- Les associations diverses (protection de la nature,...).
- Et les financeurs potentiels

L'outil CFT offre une grande souplesse qui permet de tenir compte de la diversité des problématiques (aménagement rural, tourisme, loisirs, environnement, production, protection) et des situations locales (bassin versant, limites administratives,...).

Une Charte forestière de territoire (CFT) consiste à analyser la place de la forêt et de la filière bois au sein d'un territoire, afin de bâtir un **projet partagé**, faisant de la forêt et du bois un levier de **développement local**.

Un diagnostic territorial partagé permet l'élaboration d'un document précisant les objectifs assignés à la filière forêt bois, les actions définies afin de remplir ces objectifs et les moyens techniques et financiers à mettre en œuvre pour y parvenir.

La CFT se concrétise par la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel multifonctionnel mêlant les rôles économique, social et environnemental des forêts, conduites par différents partenaires concernés.

Grâce au rôle essentiel d'un tandem élu-animateur fort, à une animation pérennisée, et à l'implication des acteurs locaux, les CFT permettent de mener des actions très variées adaptées aux objectifs et contraintes de leur territoire.

Un **Comité de pilotage** constitué par les acteurs locaux, les financeurs et **présidé par un élu local**, oriente et hiérarchise des priorités et permet un consensus.

Au-delà du processus d'élaboration de la CFT, le comité de pilotage conserve un rôle dans l'évaluation des actions conduites.

## Les Communes forestières : un réseau structuré au service des élus

Le réseau des Communes forestières œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier, pour une gestion durable faisant de la forêt un élément fort de développement local.

Il constitue une force de proposition vis-à-vis de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des Départements pour la définition de leurs politiques forestières adaptées au contexte de la forêt méditerranéenne.

Nos objectifs et missions sont de :

- Représenter les communes et défendre leurs intérêts, auprès des pouvoirs publics, Départements, Régions, Ministères et administrations, ainsi que dans les diverses instances traitant de la forêt et parmi les différents partenaires de la filière forêt bois.
- Concourir à la définition de politiques forestières ajustées aux besoins des territoires ruraux, en proposant des conseils et retours d'expériences sur des démarches cohérentes de valorisation des forêts et du bois sur le territoire communal.
- Accompagner techniquement les communes dans l'exercice de leurs responsabilités de propriétaires de forêts communales, d'aménageurs du territoire, de maîtres d'ouvrage de bâtiments, de responsables de la sécurité, et pour tous leurs projets liés à la forêt et au bois.
- Développer des partenariats en faveur du développement de la filière forêt bois.

Plus de 6000 communes sont regroupées au sein de la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR). En Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur, 9 associations départementales et 2 Unions Régionales constituent l'organisation de proximité du réseau des Communes forestières pour les **900 communes adhérentes de l'arc méditerranéen**.

## Les Communes forestières : structures animatrices des réseaux des Chartes forestières de territoire

Avec le soutien des Régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur, et la DRAAF Languedoc-Roussillon, les Communes forestières Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur animent respectivement ces deux réseaux régionaux des Chartes forestières de territoire.

Nos objectifs :

- Accompagner la mise en œuvre des CFT sur les territoires : aide méthodologique / mise à disposition d'outils, participation aux instances de concertation.
- Favoriser le partage d'expérience entre CFT : réunions des réseaux animateurs et élus, évaluation et suivi des CFT.
- Etre force de proposition auprès des financeurs pour inscrire les CFT dans la durée en adéquation avec les politiques départementales et régionales.



Rencontre nationale des CFT à Collioure (février 2012)

© Communes forestières

# Les Chartes forestières de territoire Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur

## STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ

Etat d'avancement des Chartes forestières de territoire / Etude SNB



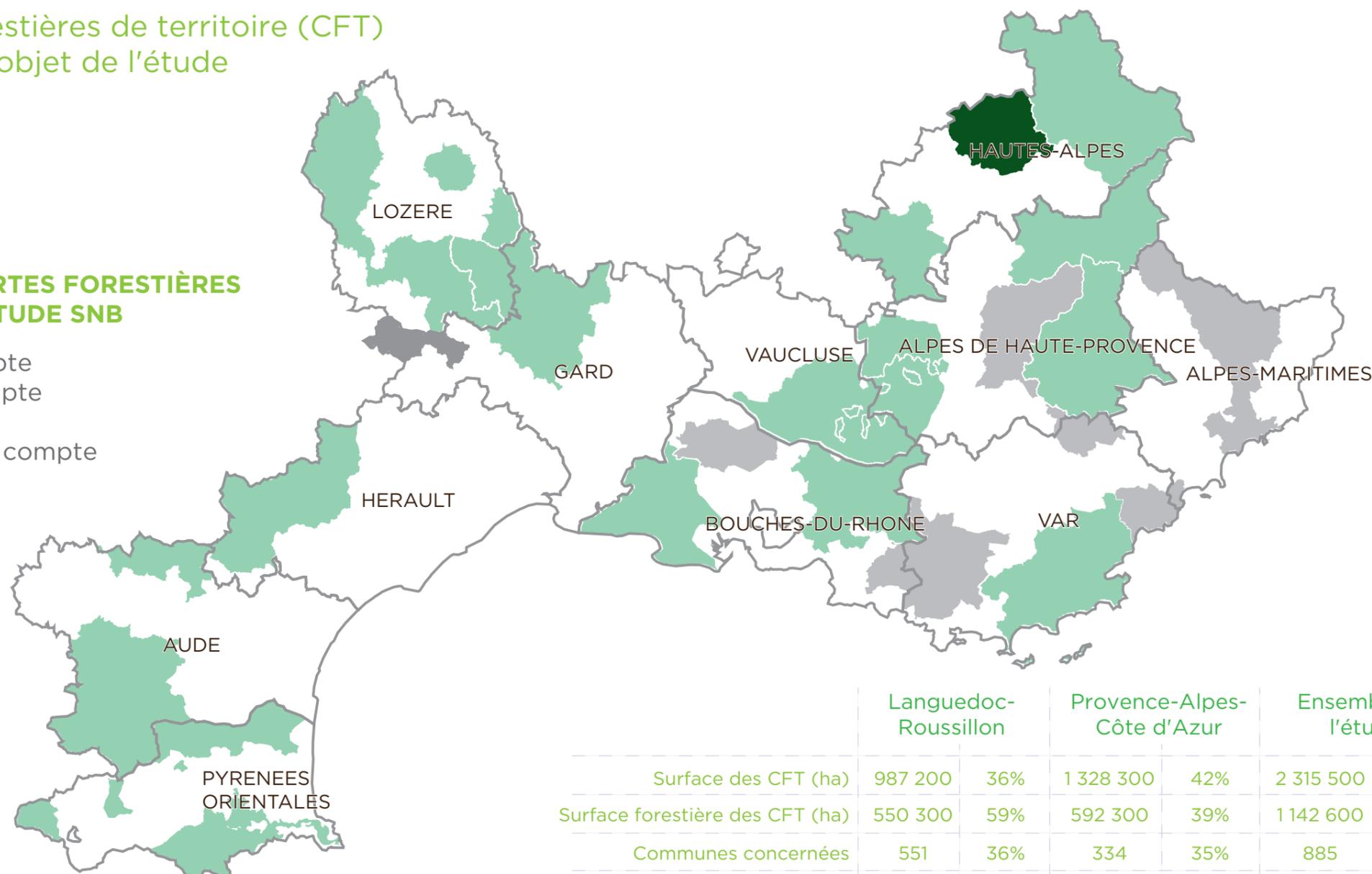
31 Chartes forestières de territoire (CFT)  
dont 23 sont l'objet de l'étude

### ETAT D'AVANCEMENT DES CHARTES FORESTIÈRES ET PRISE EN COMPTE DANS L'ETUDE SNB

■ Mise en œuvre et prise en compte  
■ Non reconduite et prise en compte

■ Non reconduite et non prise en compte  
■ En projet au début de l'étude  
et non prise en compte

○ Villes principales  
□ Limites départementales



	Languedoc-Roussillon		Provence-Alpes-Côte d'Azur		Ensemble de l'étude	
Surface des CFT (ha)	987 200	36%	1 328 300	42%	2 315 500	39%
Surface forestière des CFT (ha)	550 300	59%	592 300	39%	1 142 600	46%
Communes concernées	551	36%	334	35%	885	35%
Population située dans un périmètre de CFT	376 200	15%	902 300	18%	1 278 500	17%

NB : les chiffres ci-dessus concernent uniquement les 23 CFT de l'étude.  
Les pourcentages indiquent la proportion par rapport à l'échelle régionale.

Sources : BD Carto® - © IGN, PFAR PACA n°8410, Communes forestières 2015 •  
Réalisation : Communes forestières PACA, 05/2015 • www.ofme.org



# Améliorer la prise en compte de la biodiversité en forêt dans les Chartes forestières de territoire

## Pourquoi un tel projet ?

Entre le développement des Chartes forestières de territoire sur ces 15 dernières années et la demande croissante d'appréhender les effets réels de ces politiques territoriales, il est nécessaire de suivre et évaluer cet outil.

Depuis 2010, le réseau des Communes forestières, dans le cadre du pilotage du réseau national des Chartes forestières de territoire, s'investit pour la mise en place d'outils de suivi-évaluation. L'outil EVAL CFT (Ensemble pour Valoriser les Actions Locales des CFT) est à destination des animateurs de Chartes. Il s'appuie sur un référentiel national, composé d'un socle de critères et d'indicateurs communs à l'ensemble des Chartes pour un suivi des actions selon 7 thématiques ;

1. Amélioration et dynamisation de la sylviculture ;
2. Regroupement du foncier ;
3. Mobilisation et commercialisation des bois ;
4. Transformation et valorisation des bois ;
5. Valorisation des produits forestiers non ligneux ;
6. Loisirs et tourisme en forêt ;
7. Environnement et biodiversité en forêt.

Cet outil permet un suivi local des actions menées et de l'avancement de la Charte. De plus, son socle national permet de partager et d'analyser l'ensemble des données dans le cadre de la mise en réseau des Chartes, aux échelles régionale et nationale.

La prise en compte de la biodiversité dans cet outil était peu développée. Elle se limitait à l'identification de surface de protection (réglementaire et contractuelle) et d'actions à vocation exclusivement environnementales, alors que de nombreuses actions intègrent les enjeux de biodiversité sans être pour autant dédiées à cette fin.

Face à ce constat, les Communes forestières Languedoc-Roussillon et Provence Alpes Côte d'Azur se sont associées pour enrichir l'outil EVAL CFT par l'ajout d'indicateurs de prise en compte de la biodiversité.

A travers l'enrichissement de cet outil, le projet a pour objectifs, au sein des territoires, de :

- Mettre en lumière la prise en compte de l'environnement dans les actions forestières ;
- Permettre une meilleure appropriation de la biodiversité par les acteurs locaux ;
- Pérenniser la prise en compte de la biodiversité dans les territoires.

Les actions entreprises par les territoires en faveur de la biodiversité contribuent au respect de l'engagement passé, en 2007, entre les forestiers et France Nature Environnement, dans le cadre du Grenelle de l'environnement afin de : "produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité dans le cadre d'une démarche territoriale concertée".

## Un projet en 3 phases

### Phase 1: Cartographie des enjeux forestiers et de biodiversité

Sous le regard d'un groupe de travail, un outil cartographique interactif a été élaboré pour distinguer les espaces selon des enjeux forestiers et de biodiversité.

### Phase 2: Rencontre des territoires afin d'identifier les moyens de prise en compte de la biodiversité dans les actions de la Charte

En s'appuyant sur l'outil interactif, des échanges entre les acteurs forestiers et naturalistes sur les territoires ont été initiés afin d'identifier la prise en compte de la biodiversité.

En parallèle, une enquête a été réalisée auprès des partenaires et acteurs impliqués dans l'ensemble des chartes (élus, forestiers, associations naturalistes, entreprises de la filière forêt/bois,...) pour comprendre comment les acteurs appréhendent la biodiversité et de quelle manière ils la prennent en compte.

### Phase 3: Définition de nouveaux indicateurs de prise en compte de la biodiversité

Après l'analyse des résultats de cette deuxième phase, un groupe de travail a défini des indicateurs pertinents pour évaluer la prise en compte de la biodiversité dans les CFT dans le cadre de l'outil Eval CFT. Les indicateurs ont ensuite été intégrés dans l'outil.

Ce projet a pour ambition de développer un véritable partenariat entre les acteurs de l'environnement et de la forêt. Il doit permettre de valoriser les actions des CFT qui prennent en compte la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

## Résultats attendus

- La production d'une cartographie sur chaque territoire croisant la biodiversité forestière (remarquable et ordinaire) avec les enjeux multifonctionnels des forêts.
- La définition d'une liste d'indicateurs de prise en compte de la biodiversité.
- La mise en place d'une interface de renseignement en ligne des indicateurs.
- La formation et la sensibilisation des acteurs des territoires à travers l'organisation de rencontres, la diffusion de bulletins techniques et de lettres d'informations...

## Un travail collaboratif

En plus du comité de pilotage, le projet a été suivi et accompagné, dans chacune des régions, par des groupes de partenaires / experts sur les problématiques forestières et de biodiversité.

Les Conservatoires d'Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et le Conservatoire botanique ont apporté leurs connaissances et expertises naturalistes.

Des échanges avec les Communes forestières Auvergne Limousin, qui ont conduit un travail similaire, et avec la Fédération de Communes forestières ont également contribué à l'alimentation de l'outil national de suivi-évaluation.

### En savoir plus:

Télécharger les bulletins techniques et la lettre d'information du projet sur [www.territoiresforestiers-paca.eu](http://www.territoiresforestiers-paca.eu) et [www.territoiresforestiers-languedocroussillon.eu](http://www.territoiresforestiers-languedocroussillon.eu)

# La cartographie, outil d'échange sur la prise en compte de la biodiversité

L'objectif de ce travail cartographique est d'offrir un support de discussion aux territoires, afin d'engager une réflexion entre acteurs forestiers et naturalistes, et de faire émerger de ces échanges des critères de bonne prise en compte de la biodiversité dans le cadre des chartes forestières de territoire.

La cartographie réalisée repose sur les espaces forestiers identifiés dans la BD Forêt v1 de l'IGN. Elle a été produite à l'échelle de chaque Charte forestière de territoire sur l'arc méditerranéen.

## Méthode de carroyage à l'échelle des territoires

Un carroyage est un découpage de l'espace géographique en mailles régulières de forme simple (carré, hexagone, ...) et de taille fixe. Sa structure en maille permet de réaliser une combinaison de plusieurs données se superposant, ce qui engendre la création d'une nouvelle information. Ainsi pour chaque pixel sont évalués les enjeux de biodiversité et de valorisation forestière à travers un système de pondération. La maille d'analyse définie dans le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) a été reprise pour l'élaboration des cartes, soit une surface d'environ 21,7 ha.

Afin d'identifier les enjeux forestiers et de biodiversité, deux cartes de potentialité sont basées sur l'analyse de deux groupes d'enjeux : la biodiversité, d'une part, et les autres enjeux forestiers multifonctionnels (valorisation du bois, accueil du public, risques,...), d'autre part. La superposition de ces deux cartes de potentialité définit une carte finale de synthèse : « la biodiversité en forêt et les enjeux forestiers ».

La méthodologie proposée a été réalisée en croisant des indicateurs permettant d'identifier les enjeux forestiers et les enjeux de biodiversité. Ces enjeux sont ensuite déclinés par thématique et par indicateur.

Les Conservatoires des Espaces Naturels Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conservatoire botanique et le groupe de travail « cartographie » du projet ont apporté leurs expertises et leurs connaissances pour l'élaboration de cette méthodologie.



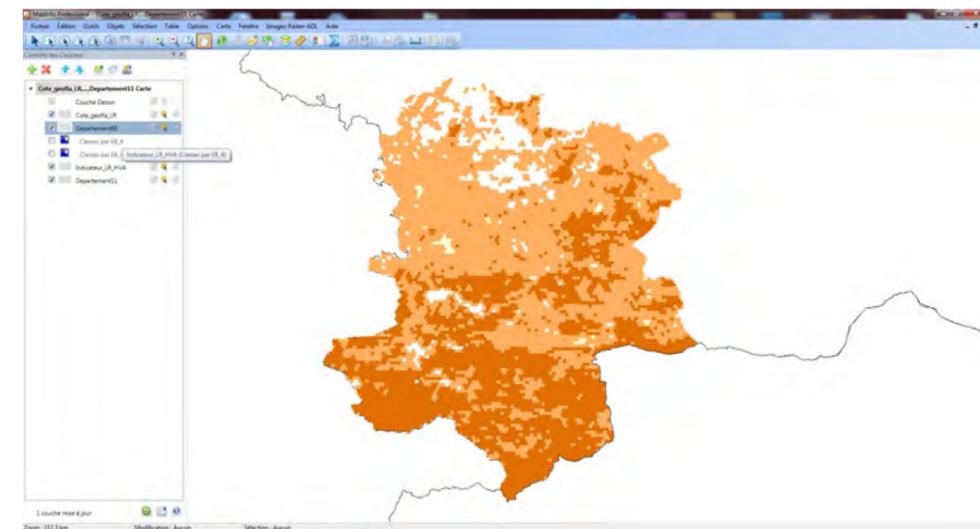
Après différents tests, une pondération des indicateurs a été établie pour affiner l'analyse. Cependant, en fonction des enjeux locaux, les territoires ont la possibilité de modifier cette pondération.

La méthode complète est téléchargeable sur le site des territoires du Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes Côte d'Azur

## Quelle utilisation pour les territoires ?

Afin de pérenniser la dynamique issue de ce projet, les données cartographiques sont mises à disposition des territoires.

Dans une optique de plus grande appropriation par les animateurs de Chartes, un tutoriel permettant la prise en main d'un outil SIG et l'analyse des données issues du projet SNB a été élaboré à l'attention des territoires.



Exemple d'utilisation de l'outil SIG, sur le territoire de la Haute Vallée de l'Aude. Cet outil interactif permet d'avoir une vision non figée des enjeux associés au territoire afin d'être en cohérence avec les priorités locales.

En savoir plus :  
Télécharger la méthode complète de cartographie sur :  
[www.territoiresforestiers-paca.eu](http://www.territoiresforestiers-paca.eu)  
et [www.territoiresforestiers-languedocroussillon.eu](http://www.territoiresforestiers-languedocroussillon.eu)

# La biodiversité dans les Chartes forestières de territoire: une approche qualitative et quantitative

## Une enquête pour évaluer l'appréhension de la biodiversité chez les acteurs locaux

Mené à l'échelle des deux régions méditerranéennes, le projet comporte une phase d'enquête, destinée à mesurer l'importance de la biodiversité dans les politiques forestières actuelles des territoires.

Plus précisément, l'enquête a pour but de répondre à trois objectifs :

- Appréhender de manière générale le degré de prise en compte de la biodiversité dans le cadre de la charte et les thématiques associées,
- Cerner l'implication des différents acteurs et leur perception relative à la biodiversité au sein de la charte concernée, ainsi que les perspectives d'évolution,
- Connaître certaines attentes des acteurs impliqués afin d'organiser la poursuite du projet en cohérence avec celles-ci.

L'enquête a débuté sous la forme d'un questionnaire interactif diffusé auprès de l'ensemble des acteurs participant aux comités de pilotage des Chartes forestières concernées.

## Un niveau de connaissance hétérogène, à développer

Ce questionnaire a eu un taux de retour de 15 % (soit 85 personnes), majoritairement complété par les gestionnaires privés et publics des massifs forestiers, par les élus de collectivités, les animateurs et les associations travaillant sur les territoires de Charte.

Le niveau de connaissance est très hétérogène selon les métiers : les gestionnaires forestiers et les animateurs de Charte ont une connaissance importante de la biodiversité forestière, liée principalement à leur cursus de formation. En revanche, les élus de collectivités en ont une connaissance faible, et constituent en conséquence la cible prioritaire sur laquelle il faut axer le travail de communication.

Les personnes interrogées expriment le souhait de développer ce niveau de connaissance, à travers des lettres d'information, des sorties de terrain et des formations.

## La biodiversité, un enjeu reconnu mais peu intégré dans les Chartes

L'enjeu de prise en compte de la biodiversité au sein des territoires forestiers est annoncé comme prioritaire pour la plupart des types d'acteurs interrogés. Les thématiques liées au tourisme, l'accueil du public en forêt, l'interface agriculture-forêt et l'amélioration de la sylviculture sont considérées comme ayant le plus d'impact sur la biodiversité.

Malgré cette apparente prise de conscience, un quart seulement des personnes interrogées a déjà conduit des actions concernant la biodiversité. Environ 70% d'entre elles souhaitent s'investir à nouveau dans de nouvelles actions en faveur de la biodiversité. A contrario, une majorité d'acteurs (54 %) n'a pas mené et ne souhaite pas mener ce type d'action. Ces acteurs considèrent la valorisation et la mobilisation des bois comme l'objectif prioritaire en termes d'enjeux forestiers.

## Des freins bien identifiés - des pistes d'amélioration

Les freins pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité sur les territoires de Charte sont identifiés par les acteurs comme étant :

- Un manque de connaissance et de visibilité des actions à mettre en œuvre,
- Une lourdeur des réglementations en vigueur,
- Un surcoût potentiel trop important,
- Un manque de concertation,

Les difficultés citées sont liées aux techniques et au nécessaire changement de pratiques (opposition fréquente des aspects de production de bois et de protection des milieux).

Parmi les éléments de réponse évoqués, une communication plus importante sur les enjeux et sur les données de terrain, et un appui technique au service d'une approche contractuelle, font partie des pistes d'amélioration.

L'allègement et la simplification des procédures réglementaires ainsi que la nécessité de financement des pertes ou surcoûts engendrés, sont aussi des propositions récurrentes.

## La charte, un levier pour intégrer la biodiversité dans les politiques territoriales

Conscients de la plus-value de l'outil Charte sur leur territoire, les acteurs lui reconnaissent une adéquation avec les enjeux du territoire, la création de liens entre les acteurs et la concrétisation d'une politique à travers la réalisation d'actions.

Cette appropriation de l'outil et l'implication croissante des acteurs participent à la mise en réseau des chartes et à la création de partenariats entre acteurs. Cela peut faciliter l'intégration de la biodiversité dans les politiques territoriales.

Ainsi l'outil charte doit être utilisé comme un levier pour le développement d'actions prenant en compte les aspects de biodiversité en forêt.

Le présent projet pour la prise en compte de la biodiversité au sein des territoires de Charte a justement pour ambition de répondre à certains des freins identifiés.

### En savoir plus:

Télécharger le rapport d'enquête sur  
[www.territoiresforestiers-paca.eu](http://www.territoiresforestiers-paca.eu)  
et [www.territoiresforestiers-languedocroussillon.eu](http://www.territoiresforestiers-languedocroussillon.eu)

# Lecture différenciée des actions des Chartres forestières de territoire

Ce document propose une lecture différenciée des actions des Chartres forestières de territoire pour une meilleure appréhension des résultats de ce projet.

La biodiversité est prise en compte dans diverses actions des chartes forestières de territoires. La première partie présente des exemples d'actions organisées selon les thématiques de l'outil de suivi-évaluation des chartes forestières de territoires, EVAL CFT : Environnement et biodiversité / Amélioration et dynamisation de la sylviculture / Mobilisation et commercialisation des bois / Valorisation des produits forestiers non ligneux / Loisir et tourisme en forêt / Prévention des risques / Agriculture et forêt / Transformation et valorisation des bois.

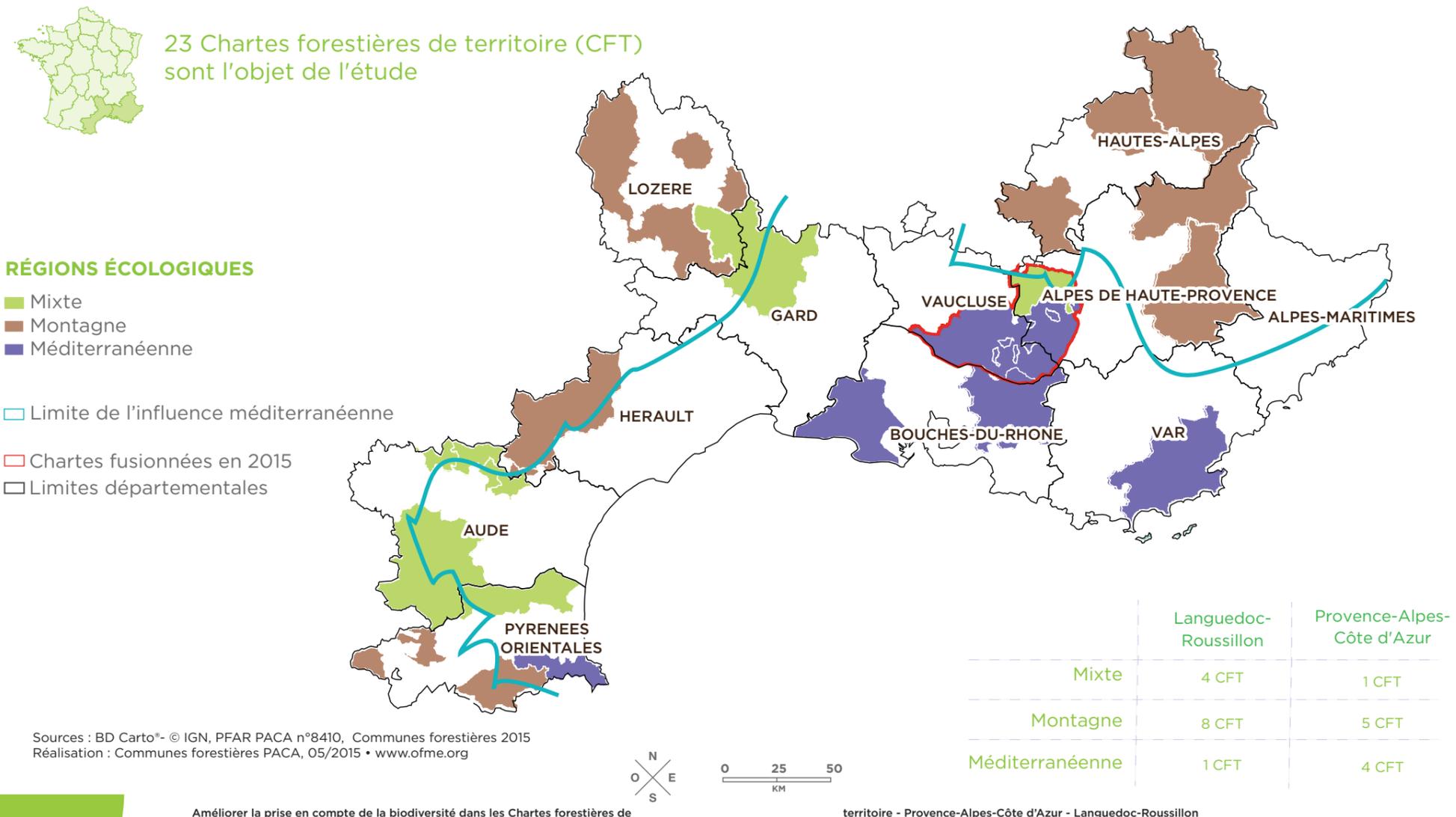
Dans la seconde partie, les chartes étudiées dans chacune des deux régions méditerranéennes, soit 13 chartes en Languedoc-Roussillon et 10 chartes en Provence-Alpes-Côte d'Azur, sont exposées une à une, avec les principales données sur la biodiversité dans le territoire.

On constate des similarités entre plusieurs chartes au niveau régional et interrégional, qui ont à faire face aux mêmes problématiques. Une des clés de lecture peut être leur situation géographique et leurs conditions climatiques, lesquelles façonnent les espaces naturels en présence. Ainsi on peut distinguer :

- Les chartes situées sur des zones à forte influence méditerranéenne
- Les chartes situées sur des zones de montagne (moyenne et haute montagne)
- Les chartes situées sur des zones mixtes, combinant l'influence méditerranéenne et la situation en montagne (moyenne à haute montagne)

## STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ

### Classification des Chartes forestières de territoire selon les régions écologiques





Exemples d'actions des Chartes forestières de territoire de l'arc méditerranéen en faveur de la biodiversité et de l'environnement

# Environnement et biodiversité

## CFT Suberaie catalane et CFT Vallespir : définir une stratégie territoriale en faveur de la biodiversité en forêt



Les deux Chartes Forestières de Territoire ont pour objectif de disposer d'une meilleure connaissance en matière de biodiversité en forêt afin de mieux intégrer l'enjeu « biodiversité » dans la gestion forestière tout en développant des outils d'aide à la décision et de sensibilisation des acteurs locaux (forestiers, élus, citoyens,...).

C'est pourquoi le Pays Pyrénées-Méditerranée a réalisé un travail d'état des lieux de la biodiversité en forêt en s'appuyant notamment sur la capitalisation des données existantes, le regard d'experts forestiers et naturalistes locaux et la mise en œuvre de

l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) sur plusieurs propriétés forestières par le CRPF. Cela a permis de mettre en exergue les enjeux et objectifs du territoire en la matière et d'élaborer en concertation une stratégie territoriale en faveur de la biodiversité en forêt. En parallèle, des actions de sensibilisation et de formation ont été menées par l'association "Initiation à la Forêt" pour appuyer la prise de conscience collective de l'importance de la biodiversité (création d'un film « Ô Pays des forêts catalanes », organisation de formations et de conférences,...).

## CFT Baronnies provençales : former les acteurs pour préserver la biodiversité des espaces forestiers

Le territoire des Baronnies Provençales abrite vingt-six espèces de chauves-souris, toutes protégées par la législation française. La conservation de ce riche patrimoine écologique forestier a été placée au rang de priorité.

En 2013, dans le cadre de la CFT, une formation a été organisée à destination des gestionnaires forestiers et élus, intitulée « Gestion forestière et prise en compte des chauves-souris : quelle gestion possible ? ». Ouverte à l'échelle régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, cette formation avait pour objectif de sensibiliser les gestionnaires forestiers sur la nécessité de maintenir les habitats des chauves-souris et les informer sur les méthodes de sylvicultures favorables à la préservation des populations.

Un cycle de conférences et de visites de terrain a ensuite été proposé en 2014, sur les thèmes « A la découverte d'une forêt ancienne » et « Les arbres réservoirs de biodiversité de Ribiers ».



## CFT Massif des Maures : prendre appui sur une CFT pour animer un site Natura 2000

Le site « Plaine et Massif des Maures » accueille un patrimoine forestier exceptionnel sur les plans biologique et esthétique composé majoritairement de chêne liège. La diversité et la qualité des milieux permettent le maintien d'un cortège très intéressant d'espèces animales d'intérêt communautaire et d'espèces végétales rares. La CFT du Massif des Maures signée en 2010 a permis la mise en place du Syndicat Mixte du Massif Maure, dans le but de porter l'animation Natura 2000 sur le massif.

Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio économiques. Les principaux objectifs de conservation concernent la préservation des habitats prioritaires des mares, ripisylves, oueds et ruisseaux, la préservation des noyaux de Tortue d'Hermann, la conservation des paysages écologiques « d'intérêt communautaire », le maintien des conditions favorables aux chiroptères, ainsi que l'ouverture des milieux.



## CFT Haut-Languedoc : diffuser aux gestionnaires les données existantes sur la biodiversité

Afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux et des atouts environnementaux dans les décisions de gestion, la CFT élabore un outil simple, accessible aux non-spécialistes.

L'objectif est de rendre possible l'utilisation, par les gestionnaires, des données existantes sur la biodiversité par un outil articulé autour de 3 niveaux :

- Une entrée de 1<sup>er</sup> niveau par les milieux facilement identifiables et localisables ;
- Une entrée de 2<sup>e</sup> niveau sur les espèces identifiées dans les inventaires ZNIEFF ;
- Une entrée de 3<sup>e</sup> niveau par les habitats d'intérêt.

L'utilisateur utilise le niveau qui lui convient, selon ses connaissances, et fait le lien avec des fiches qui apportent également des conseils de gestion argumentés.

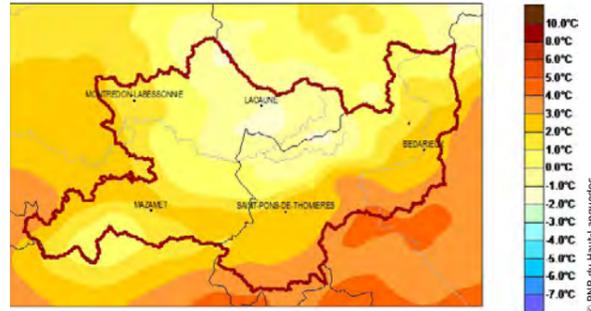


## Amélioration et dynamisation de la sylviculture

### CFT Haut-Languedoc : atlas pédoclimatique forestier

L'atlas pédoclimatique forestier permet au gestionnaire forestier d'adapter ses choix d'essences et itinéraires sylvicoles en fonction des conditions pédoclimatiques locales, tout en intégrant la problématique du changement climatique. Il a pour domaine de validité l'ensemble des forêts du PNR du Haut Languedoc. Pour son élaboration, des objectifs opérationnels ont été définis :

- Réaliser un premier niveau d'analyse sous SIG tenant compte de données climatiques et pédologiques;
- Réaliser un deuxième niveau d'analyse grâce à des relevés de terrain;
- Etablir des types pédoclimatiques grâce aux analyses précédentes;
- Associer des recommandations sylvicoles à chaque type pédoclimatique;
- Mettre en forme l'outil destiné au gestionnaire forestier.



### CFT Baronnies Provençales : évaluer les potentialités écologiques d'une hêtraie dans les Baronnies Provençales

En 2015 à l'occasion du renouvellement du Plan d'Aménagement Forestier, un travail d'évaluation sur les potentialités écologiques d'une hêtraie a été mené. Il portait sur le cas concret de la « Forêt de la Tussi » inexploitée depuis environ 80 ans. Divers protocoles d'évaluation ont été mis en place à partir d'une évaluation des potentialités écologiques de la hêtraie :

- Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières
- Indice de Naturalité et de Biodiversité Potentielle
- Compléments floristiques

Plusieurs propositions d'aménagement ont alors été transmises à la commune. Le plan d'aménagement n'est pas encore approuvé à ce jour.

## Mobilisation et commercialisation des bois

### CFT Ubaye-Pays de Seyne : mobiliser les bois pour ouvrir les milieux sylvopastoraux

La Charte travaille au renforcement des moyens de mobiliser la ressource bois locale pour une meilleure ouverture de milieux sylvopastoraux. Cette démarche a pour but de veiller au maintien de la biodiversité, confortée par les systèmes pastoraux sédentaires originaux et nombreux sur le Pays de Seyne et la Vallée de l'Ubaye.

Différentes actions sont conduites sur le territoire, particulièrement auprès des propriétaires privés et gestionnaires forestiers :

- Meilleure connaissance des forêts privées pour une meilleure mobilisation des bois;
- Facilitation de l'accès à certains massifs;
- Communication sur les chantiers d'exploitation forestière dans les zones fréquentées par le public;
- Planification et regroupement des ventes entre forêts publiques et privées.



### CFT Châteauneuf-de-Randon : milieux aquatiques et développement forestier

La Charte a pour objectif d'améliorer la prise en compte des contraintes environnementales liées à la gestion et à la préservation des milieux humides et aquatiques lors de travaux sylvicoles. Pour cela, les actions suivantes sont en cours :

- Cartographie et évaluation de l'impact des traversées de cours d'eau, problématique des chemins d'accès, définition de stations de suivis sur des zones où des interventions sont à prévoir.
- Etude sur l'état des peuplements des espaces forestiers à proximité des cours d'eau, état de la desserte, zones de mobilisation du bois.
- Programmation de travaux, et élaboration d'un guide de recommandations de bonnes pratiques et des préconisations de gestion forestière en faveur des cours d'eau dans un but de multifonctionnalité.



## Valorisation des produits forestiers non ligneux

### CFT Pays A3V : valoriser les châtaigneraies pour recréer une biodiversité disparue



Remettre en état les vergers permet de recréer un milieu de vie propice à la biodiversité disparue. La restauration des châtaigneraies du Pays Asses-Verdon-Vaire-Var (A3V) a créé une dynamique auprès des propriétaires, qui ont dès lors imaginé une possible valorisation de l'arbre et de ses fruits.

Cinq Associations Syndicales Libres (Méailles, Le Fugeret, Annot, Braux, Castellet, Les Sausses) se sont constituées à partir de 2009, regroupées aujourd'hui au sein de l'association « Châtaigne des Grès ».

La Charte a alors œuvré pour le développement économique de cette activité : il s'agissait d'identifier les agriculteurs locaux intéressés pour une diversification de leurs activités, d'identifier la demande en produits transformés (locale permanente et saisonnière et extraterritoriale) et de développer de nouveaux débouchés pour la châtaigne.

### CFT du Vallespir : valoriser les territoires trufficoles

A travers la plantation et la réhabilitation d'anciennes parcelles productrices, la CFT a pour objectif de développer les territoires trufficoles.

La gestion de ces espaces assure la réouverture et/ou le maintien de milieu ouvert.

Au-delà du développement d'une filière économique locale, l'entretien de ces espaces permet de favoriser la biodiversité et diminuer le risque incendie.



© Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales

## Loisir et tourisme en forêt

### CFT Montagne Noire : fête de la forêt et du bois

Aujourd'hui étendue à la CFT Montagne noire, la CFT Haut Cabardes et Haut Minervois a organisé des manifestations annuelles pour sensibiliser et rassembler autour du thème de la forêt pour une meilleure connaissance de la population, des partenaires de la charte et des acteurs de la forêt.

En 2010, pour répondre à une demande locale, la fête de la forêt s'est orientée vers les enfants et les familles. Riche en animations, cette manifestation permet de façon ludique d'aborder des thématiques plus techniques en lien avec la biodiversité et l'environnement : mini conférence sur les oiseaux en milieu forestier, stand commun de la Fédération des Chasseurs de l'Aude, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux et Syndicat d'Initiative, ...



© Communes forestières

### CFT Luberon : veiller à la gestion et la conservation des milieux et espèces sensibles

La CFT du Luberon a engagé un travail de veille à la gestion et à la conservation des milieux et des espèces sensibles en termes de biodiversité.

Un programme d'actions sur les trames de vieux bois est donc en cours de mise en œuvre : sensibilisation, inventaire des terrains réservoirs de biodiversité forestière, caractérisation de la matrice forestière en fonction de sa naturalité, études spécifiques sur la relation ancienneté état boisé et composition floristique, étude de l'impact de la maturité des peuplement forestiers sur la fréquentation des massifs par les Chauves-souris prouvant qu'il y a plus de diversité d'espèces et fréquentation dans les forêts matures.

Ce programme a abouti à la création de deux Réserves biologiques intégrales sur les Communes de Cheval-Blanc et La Garde d'Apt.

Il se traduit aujourd'hui par :

- un avis systématique du PNR sur les plans d'aménagement forestiers et programme de coupes ONF (forêts publiques);
- un diagnostic écologique gratuit effectué par le PNR dans le cadre des Plans Simples de Gestion pour tous les propriétaires forestiers demandeurs (forêts privées).



© David Tatin

## Prévention des risques

### CFT Suberaie Catalane : ASL GF Suberaie catalane



Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASL GF), la Suberaie catalane, est un outil au service de ses adhérents pour organiser, planifier et réaliser un grand projet de revalorisation des suberaies. En 2013, elle regroupe 87 adhérents pour 2 260 hectares.

La mise en place d'une animation pluriannuelle de l'ASL GF permet de mener plusieurs opérations : information et conseil auprès des propriétaires, travaux de revalorisation et de remise en production des suberaies, exploitation des suberaies et mise en marché des lièges, et travaux de protection contre les incendies.

La création de coupures de Défense des forêts contre l'incendie (DFCI), la mise en place d'équipements DFCI, les opérations de débroussaillage, et la création de parc clôturé pour

pâturage permettent d'améliorer la protection des forêts contre les incendies. A travers ces actions, l'entretien et l'ouverture de ces milieux contribuent également à conserver et améliorer la biodiversité de ces espaces.

### CFT Massif des Maures : Minimiser l'impact de la DFCI sur la tortue d'Hermann

L'entretien des ouvrages de Défense des forêts contre les incendies (DFCI) n'est soumis à aucune étude réglementaire particulière concernant son impact sur l'environnement naturel. Or, la mise en œuvre de la gestion DFCI peut entraîner des modifications sur l'habitat de la tortue d'Hermann.

Une étude a donc été menée dans le cadre de la CFT du Massif des Maures.

L'objectif de cette étude a été de minimiser, dans des conditions techniquement et financièrement acceptables, les destructions directes d'individus de tortues d'Hermann lors de l'entretien des coupures DFCI, en élaborant des mesures de gestion validées par l'ensemble des acteurs.



## Agriculture et forêt

### CFT Garrotxes : ASL GF des Garrotxes

Lors des concertations et de la rédaction de la Charte forestière de la vallée du Carol, un des enjeux prioritaires identifiés a été le risque de départ d'incendies à cause de la fermeture du fond de vallée due à la déprise agricole et à l'activité humaine (route nationale, voie ferrée, ligne haute tension,...).

Le Parc naturel travaille depuis plusieurs années sur une animation foncière pour faciliter l'utilisation de parcelles agricoles grâce à la mise en place de fermages ou de commodats (conventions de prêts gratuite sur 5 ans) liant agriculteurs et propriétaires. Au vu de l'enjeu identifié sur la vallée du Carol, sur des secteurs prioritaires, le Parc naturel a commencé fin 2014 une animation foncière sur ce secteur. Suite aux courriers d'information, de sensibilisation et d'enquête d'intention, en mai 2015, des premières lettres d'intention positive de mise en fermage ou en commodats arrivent au PNR.

Selon le nombre de réponse, il sera proposé, cet été, une réouverture (débroussaillages, coupes) et une valorisation agricole (élevage) de ces anciennes parcelles agricoles. La mise en place d'une gestion durable permettra de conserver la biodiversité et la structure paysagère de ces espaces.



## Transformation et valorisation des bois

### CFT Haute Vallée de l'Aude : Informer et soutenir les porteurs de projets pour favoriser les constructions bois

Suite à une campagne d'accompagnement des maîtres d'ouvrages publics, il a été initié un projet de construction utilisant du bois local. En matière d'écologie, le bois a un double intérêt. Il présente de bonnes propriétés isolantes et permet donc de limiter les rejets de CO<sub>2</sub> engendrés par le chauffage des bâtiments tout en réduisant leurs consommations énergétiques. Il permet également de puiser le CO<sub>2</sub> atmosphérique et de le stocker de manière pérenne. L'utilisation de bois issus des massifs forestiers les plus proches, transformés et mis en œuvre par des professionnels locaux permet également de réduire davantage son empreinte écologique en évitant au matériau de longs trajets consommateurs d'énergies fossiles.





## La biodiversité dans les Chartes forestières de territoire de l'arc méditerranéen

Pour chaque Charte forestière de territoire sont présentés :

- le nom du maître d'ouvrage et son contact
- la superficie totale et la superficie forestière de la CFT
- le nombre de communes et la population concernés
- la part de forêt publique et de forêt privée
- les peuplements dominants
- les zones de protection en forêt

PAT : Plan d'approvisionnement territorial

PDM : Plan de massif

PNR : Parc naturel régional

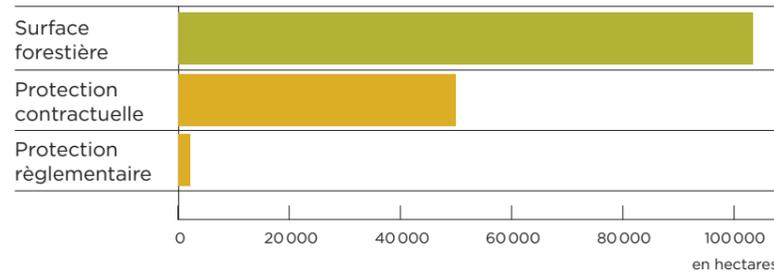
PPRDF : Plan pluriannuel régional de développement forestier

## CFT Asses-Verdon-Vaïre-Var (A3V)

Pays Asses Verdon Vaïre Var - 04 92 89 00 38  
 161 850 hectares dont 102 206 ha de forêt  
 39 communes / 10 695 habitants  
 38% forêt publique - 62% forêt privée  
 Peuplement dominant : résineux  
 Territoire comprenant : PDM / Massif PPRDF / PNR



### Les zones de protections en forêt



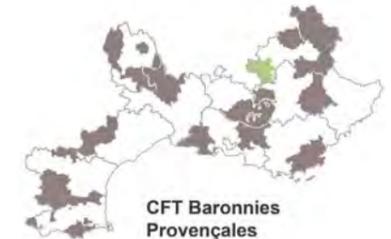
**Protection contractuelle**  
 Sites Natura 2000  
 Zone adhésion du Parc National

**Protection réglementaire**  
 Cœur de Parc National  
 Arrêtés de biotope

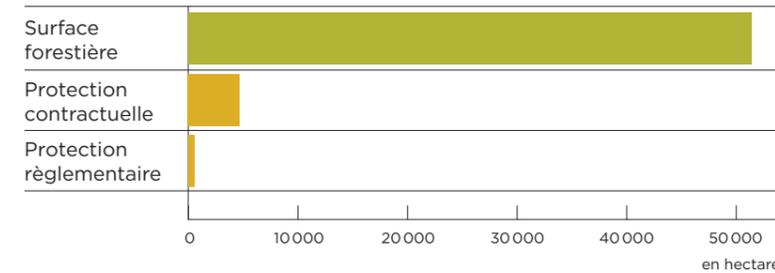
**Les actions présentes dans le catalogue:** valoriser les châtaigneraies pour recréer une biodiversité disparue (p.24)

## CFT Baronnies Provençales

PNR des Baronnies - 04 75 26 79 05  
 83 736 hectares dont 53 149 ha de forêt  
 43 communes / 11 648 habitants  
 30% forêt publique - 70% forêt privée  
 Peuplement mixte : feuillus et résineux  
 Territoire comprenant : PNR / PAT / PDM / Massif PPRDF



### Les zones de protections en forêt

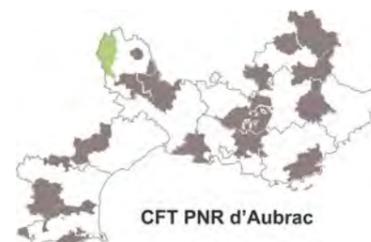


**Protection contractuelle**  
 Parc Naturel Régional (en 2015)  
 Sites Natura 2000

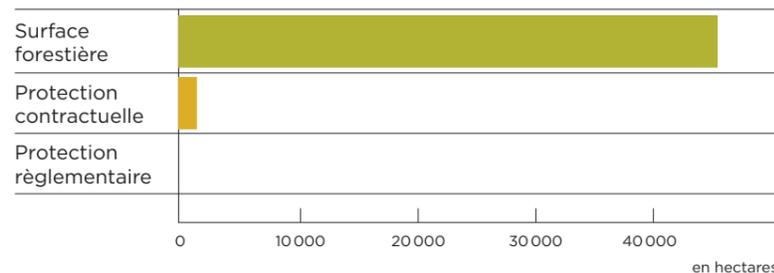
**Les actions présentes dans le catalogue:** former les acteurs pour préserver la biodiversité des espaces forestiers (p.20) / évaluer les potentialités écologiques d'une hêtraie dans les Baronnies Provençales (p.22)

## CFT Aubrac

Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac - 05 65 48 19 11  
 116 271 hectares dont 45 346 ha de forêt  
 48 communes / 25 775 habitants  
 7% forêt publique - 93% forêt privée  
 Peuplement dominant : résineux  
 Territoire comprenant : PDM / Massif PPRDF



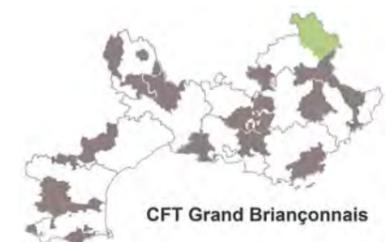
### Les zones de protections en forêt



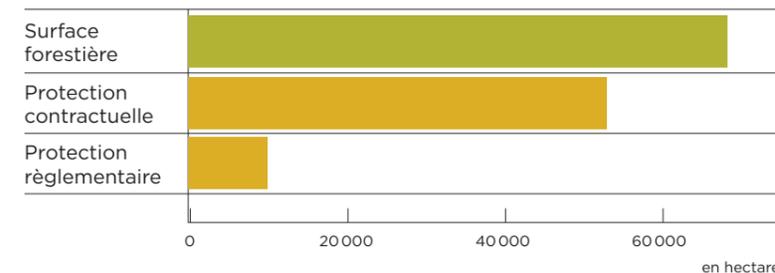
**Protection contractuelle**  
 Sites Natura 2000

## CFT Grand Briançonnais

Pays du Grand Briançonnais - 04 92 23 04 46  
 223 269 hectares dont 72 143 ha de forêt  
 38 communes / 35 631 habitants  
 67% forêt publique - 33% forêt privée  
 Peuplement dominant : feuillus  
 Territoire comprenant : PAT / PDM / Massif PPRDF



### Les zones de protections en forêt

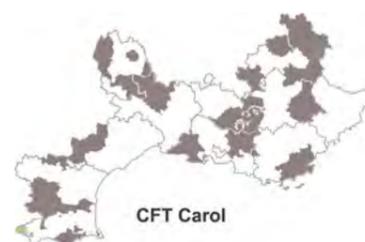


**Protection contractuelle**  
 Sites Natura 2000  
 Zone adhésion du Parc National

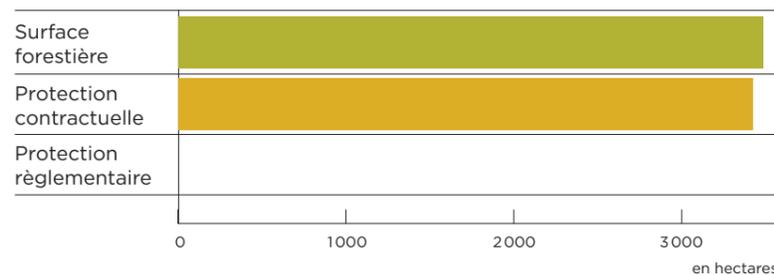
**Protection réglementaire**  
 Cœur de parc national  
 Réserves naturelles  
 Arrêtés de biotope

## CFT Carol

PNR des Pyrénées-Catalanes - 04 68 04 97 60  
 16 000 hectares dont 4 640 ha de forêt  
 4 communes / 1 318 habitants  
 33% forêt publique - 66% forêt privée  
 Peuplement dominant : résineux  
 Territoire comprenant : PNR



### Les zones de protections en forêt



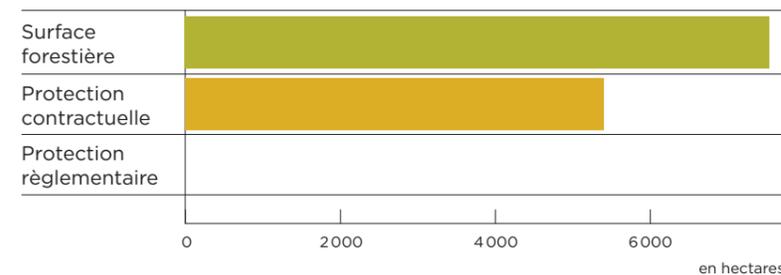
**Protection contractuelle**  
 Sites Natura 2000

## CFT Garroxtes

PNR des Pyrénées-Catalanes - 04 68 04 97 60  
 9 410 hectares dont 7 245 ha de forêt  
 10 communes / 1 167 habitants  
 33% forêt publique - 66% forêt privée  
 Peuplement dominant : résineux  
 Territoire comprenant : PNR / PDM / Massif PPRDF



### Les zones de protections en forêt



**Protection contractuelle**  
 Sites Natura 2000

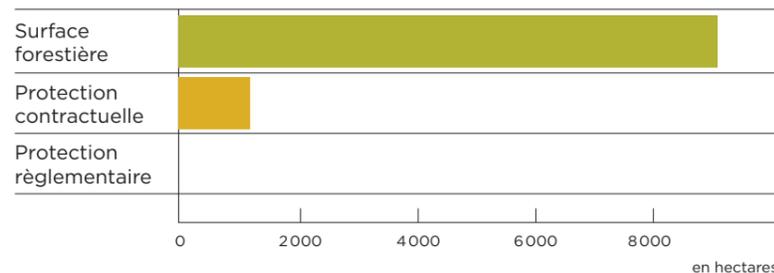
**Les actions présentes dans le catalogue:** ASL GF des Garroxtes (p.27)

## CFT Châteauneuf-de-Randon

Communauté de Communes de Châteauneuf-de-Randon -  
 04 66 47 95 99  
 24 317 hectares dont 3 240 ha de forêt  
 8 communes / 1 632 habitants  
 35% forêt publique - 65% forêt privée  
 Peuplement dominant : résineux  
 Territoire comprenant : Massif PPRDF



### Les zones de protections en forêt

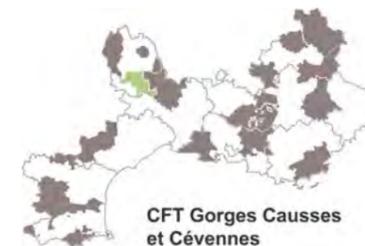


**Protection contractuelle**  
 Sites Natura 2000

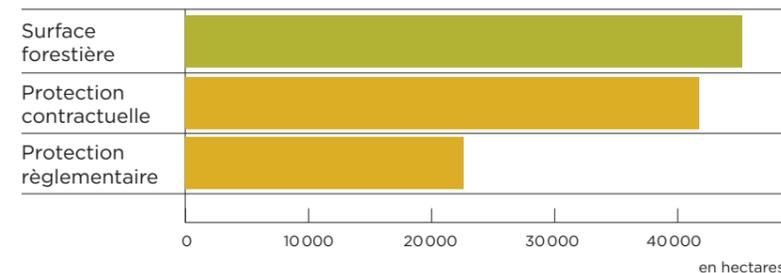
**Les actions présentes dans le catalogue:** milieux aquatiques et développement forestier (p.23)

## CFT Gorges Causses Cévennes

Communauté de Communes du Pays de Florac Sud Lozère -  
 04 66 44 03 92  
 83 220 hectares dont 45 771 ha de forêt  
 25 communes / 7 600 habitants  
 19% forêt publique - 81% forêt privée  
 Peuplement mixte : feuillus et résineux  
 Territoire comprenant : Parc National / PDM / Massif PPRDF



### Les zones de protections en forêt

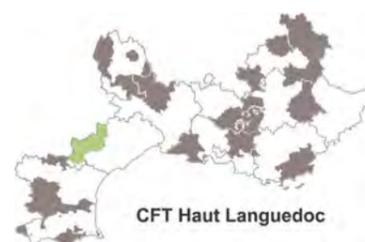


**Protection contractuelle**  
 Sites Natura 2000  
 Zone adhésion du Parc National  
 Opérations Grand Site

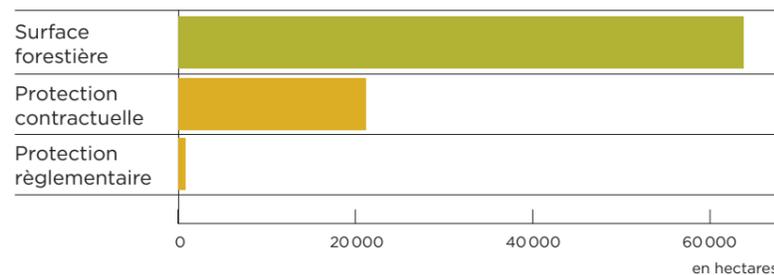
**Protection réglementaire**  
 Cœur de Parc National  
 Réserves biologiques

## CFT Haut-Languedoc

PNR du Haut-Languedoc - 04 67 97 38 22  
 97 833 hectares dont 61 636 ha de forêt  
 64 communes / 35 749 habitants  
 27 % forêt publique - 73 % forêt privée  
 Peuplement mixte : résineux et feuillus  
 Territoire comprenant : PNR / PDM / Massif PPRDF



### Les zones de protections en forêt



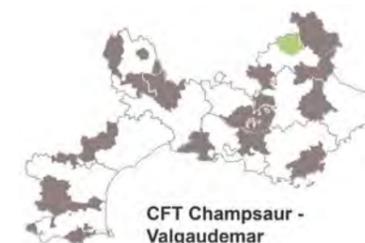
**Protection contractuelle**  
Sites Natura 2000

**Protection réglementaire**  
Réserves biologiques  
Arrêtés de biotope

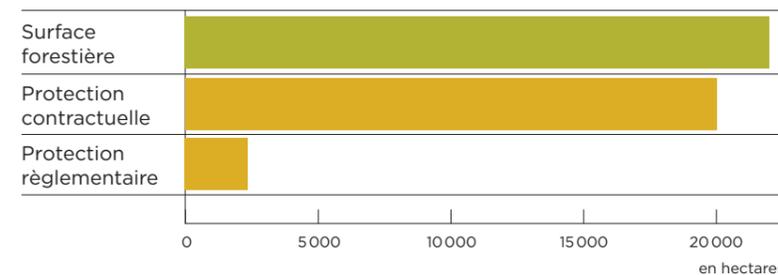
**Les actions présentes dans le catalogue:** diffuser aux gestionnaires les données existantes sur la biodiversité (p.21) / Atlas pédoclimatique forestier (p.22)

## CFT Valgaudemar Champsaur

Communauté de communes du Champsaur - 04 92 50 00 20  
 79 484 hectares dont 21 755 ha de forêt  
 27 communes / 11 047 habitants  
 46 % forêt publique - 54 % forêt privée  
 Peuplement dominant: résineux  
 Territoire comprenant : PDM / Massif PPRDF



### Les zones de protections en forêt



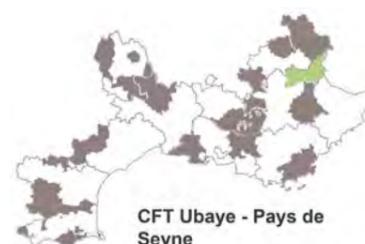
**Protection contractuelle**  
Sites Natura 2000  
Zone adhésion du Parc National

**Protection réglementaire**  
Cœur de Parc National

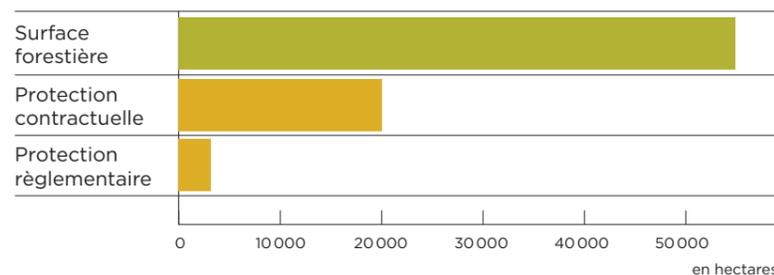
**Les actions présentes dans le catalogue:** définir une stratégie territoriale en faveur de la biodiversité en forêt (p. 20) / valoriser les territoires trufficoles (p.24)

## CFT Ubaye - Pays de Seyne

Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye,  
 Communauté de communes Ubaye - Serre Ponçon et  
 Communauté de communes du Pays de Seyne -  
 04 92 81 28 23 / 04 92 85 51 15 / 04 92 35 22 41  
 133 218 hectares dont 55 346 ha de forêt  
 24 communes / 10 765 habitants  
 46 % forêt publique - 54 % forêt privée  
 Peuplement dominant : résineux  
 Territoire comprenant : PAT / PDM / Massif PPRDF



### Les zones de protections en forêt



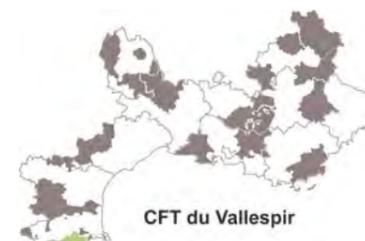
**Protection contractuelle**  
Sites Natura 2000  
Zone adhésion du Parc National

**Protection réglementaire**  
Cœur de parc national  
Arrêtés de biotope

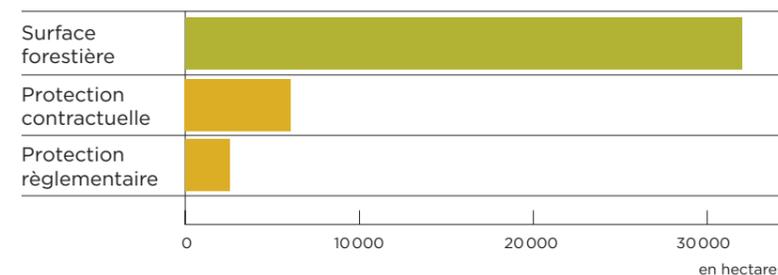
**Les actions présentes dans le catalogue:** mobiliser les bois pour ouvrir les milieux sylvo-pastoraux (p.23)

## CFT Vallespir

Pays Pyrénées-Méditerranée - 04 68 87 43 24  
 50 400 hectares dont 32 760 ha de forêt  
 17 communes / 20 509 habitants  
 31 % forêt publique - 69% forêt privée  
 Peuplement dominant: feuillus  
 Territoire comprenant : PNR / Massif PPRDF



### Les zones de protections en forêt



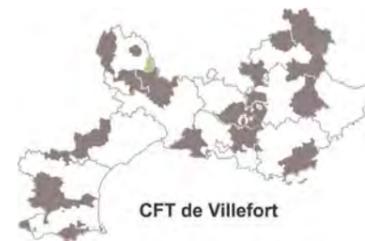
**Protection contractuelle**  
Sites Natura 2000

**Protection réglementaire**  
Réserves naturelles

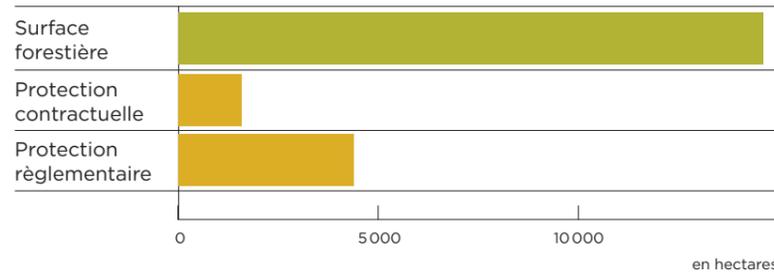
**Les actions présentes dans le catalogue:** définir une stratégie territoriale en faveur de la biodiversité en forêt (p. 20) / valoriser les territoires trufficoles (p.24)

## CFT Villefort

Communauté de Communes de Villefort - 04 66 46 80 67  
 22 000 hectares dont 14 300 ha de forêt  
 7 communes / 1 492 habitants  
 35 % forêt publique - 65% forêt privée  
 Peuplement dominant : résineux  
 Territoire comprenant : Parc National



### Les zones de protections en forêt

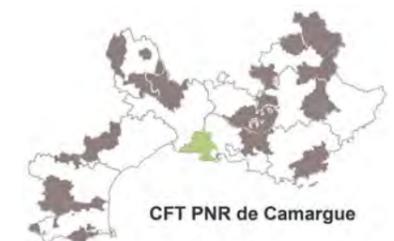


**Protection contractuelle**  
 Sites Natura 2000  
 Zone adhésion du Parc National

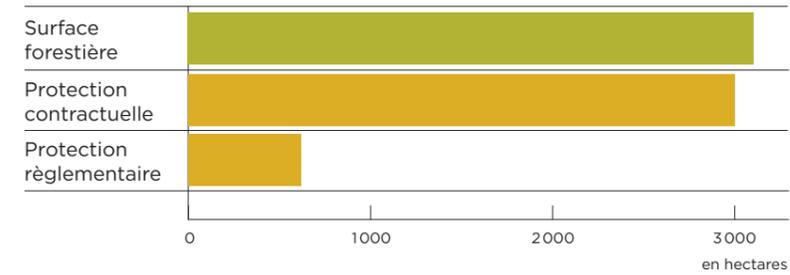
**Protection réglementaire**  
 Cœur de Parc National

## CFT Camargue

PNR de Camargue - 04 90 97 86 32  
 113 061 hectares dont 3 069 ha de forêt  
 2 communes / 54934 habitants  
 2% forêt publique - 98% forêt privée  
 Peuplement mixte : feuillus et résineux  
 Territoire comprenant : PNR



### Les zones de protections en forêt



**Protection contractuelle**  
 Sites Natura 2000

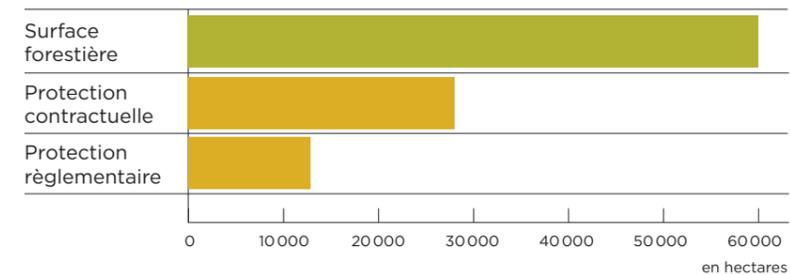
**Protection réglementaire**  
 Réserves naturelles  
 Réserves biologiques  
 Arrêtés de biotope

## CFT Pays d'Aix

Communauté d'agglomération du Pays d'Aix -  
 04 42 93 85 85  
 128 715 hectares dont 59 911 ha de forêt  
 33 communes / 357 629 habitants  
 21% forêt publique - 79% forêt privée  
 Peuplement dominant : résineux  
 Territoire comprenant : PAT / PDM / Massif PPRDF / Forêt Modèle



### Les zones de protections en forêt



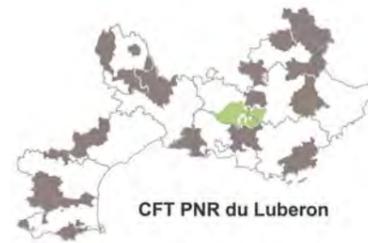
**Protection contractuelle**  
 Sites Natura 2000  
 Opération Grand Site

**Protection réglementaire**  
 Réserves biologiques  
 Arrêtés de biotope  
 Site classé

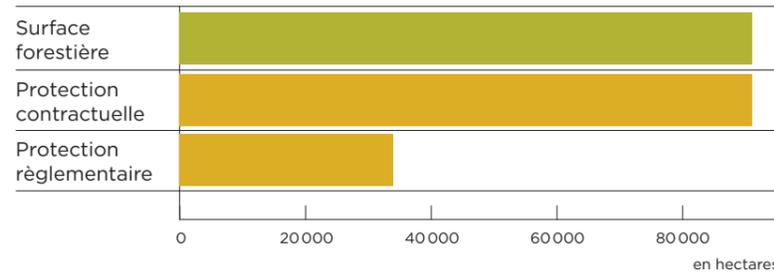


## CFT Luberon

PNR du Luberon - 04 90 04 42 00  
 182 740 hectares dont 93 295 ha de forêt  
 75 communes / 177 085 habitants  
 28 % forêt publique - 72% forêt privée  
 Peuplement mixte : Résineux et feuillus  
 Territoire comprenant : PAT / PDM / Massif PPRDF / PNR



### Les zones de protections en forêt



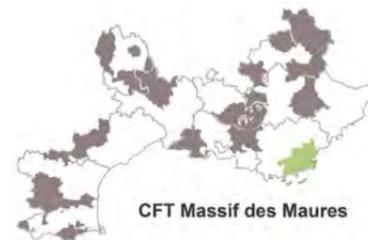
**Protection contractuelle**  
 Parc Naturel Régional  
 Sites Natura 2000

**Protection réglementaire**  
 Réserves biologiques  
 Arrêtés de biotope

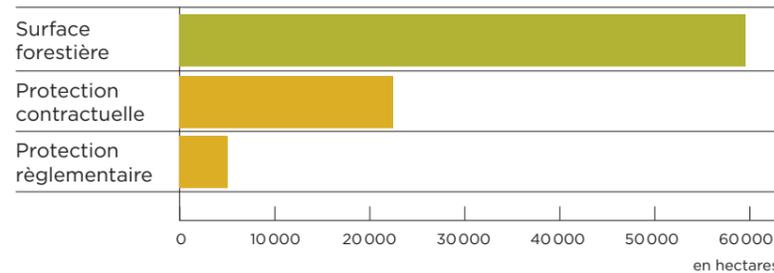
Les actions présentes dans le catalogue: veiller à la gestion et la conservation des milieux et espèces sensibles (p.25)

## CFT Massif des Maures

Association des Communes forestières du Var -  
 04 94 99 17 24  
 158 996 hectares dont 100 310 ha de forêt  
 30 communes / 220 263 habitants  
 21 % forêt publique - 79% forêt privée  
 Peuplement mixte : Résineux et feuillus  
 Territoire comprenant : PAT / PDM / Massif PPRDF / Forêt Modèle



### Les zones de protections en forêt



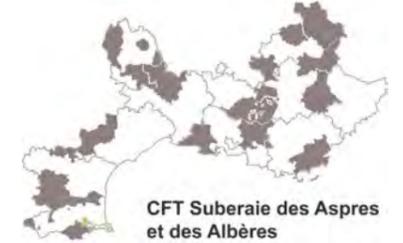
**Protection contractuelle**  
 Sites Natura 2000  
 Zone adhésion du Parc National

**Protection réglementaire**  
 Arrêtés de biotope

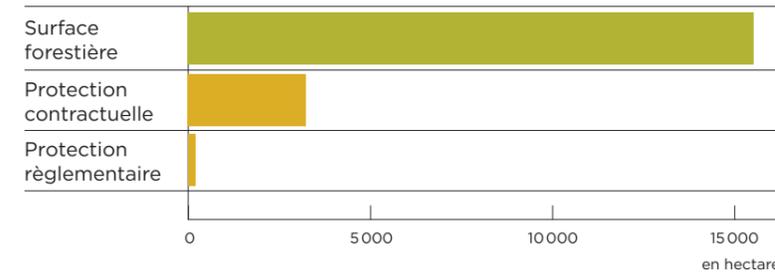
Les actions présentes dans le catalogue: prendre appui sur une CFT pour animer un site Natura 2000 (p.21) / minimiser l'impact de la DFCI sur la tortue d'Hermann (p.26)

## CFT Suberaie Catalane

Pays Pyrénées-Méditerranée - 04 68 87 43 24  
 16 000 hectares dont 16 000 ha de forêt  
 37 communes / 32 798 habitants  
 100 % forêt privée  
 Peuplement dominant : résineux  
 Territoire comprenant : Massif PPRF



### Les zones de protections en forêt



**Protection contractuelle**  
 Sites Natura 2000

**Protection réglementaire**  
 Réserves naturelles  
 Réserves biologiques

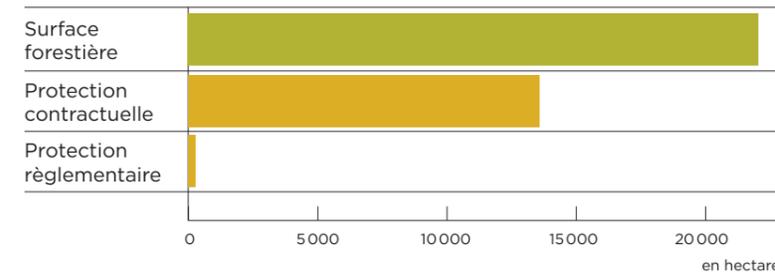
Les actions présentes dans le catalogue: ASL Suberaie Catalane (p.26)

## CFT Vallée de l'Agly

Pays Vallée de l'Agly - 04 68 53 39 48  
 65 159 hectares dont 22 822 ha de forêt  
 34 communes / 38 990 habitants  
 23 % forêt publique - 77% forêt privée  
 Peuplement mixte : feuillus et résineux  
 Territoire comprenant : PDM / Massif PPRDF



### Les zones de protections en forêt

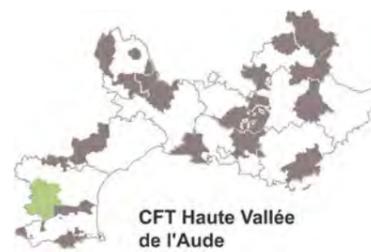


**Protection contractuelle**  
 Sites Natura 2000

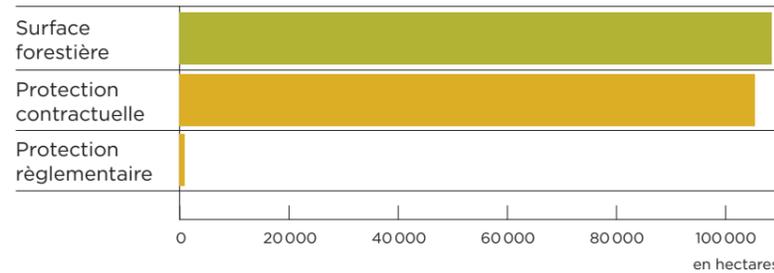
**Protection réglementaire**  
 Arrêtés de biotope

## CFT Haute Vallée de l'Aude

Communauté de Communes Pyrénées Audoises -  
04 68 20 68 10  
178 100 hectares dont 113 984 de forêt  
148 communes / 43 700 habitants  
33% forêt publique - 66% forêt privée  
Peuplement mixte: feuillus et résineux  
Territoire comprenant : PDM / Massif PPRDF



### Les zones de protections en forêt



**Protection contractuelle**  
Sites Natura 2000

**Protection réglementaire**  
Réserves biologiques

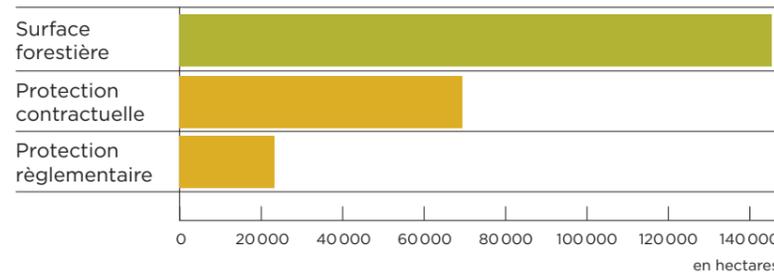
**Les actions présentes dans le catalogue :** Informer et soutenir les porteurs de projets pour favoriser les constructions bois (p.27)

## CFT Pays Cévennes

Pays Cévennes - 04 66 54 23 37  
260 000 hectares dont 148 200 ha de forêt  
117 communes / 145 000 habitants  
25% forêt publique - 75% forêt privée  
Peuplement mixte: feuillus et résineux  
Territoire comprenant : Massif PPRDF



### Les zones de protections en forêt



**Protection contractuelle**  
Zone adhésion du Parc National

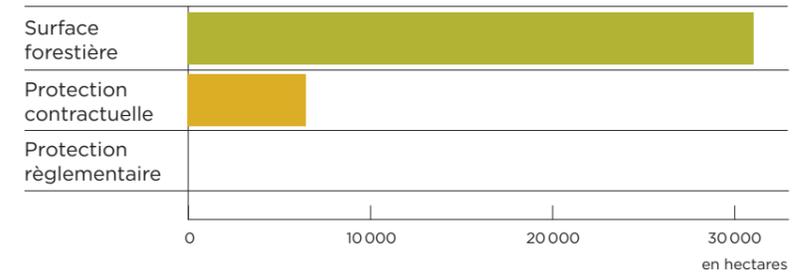
**Protection réglementaire**  
Cœur de Parc National  
Réserves biologiques  
Arrêtés de biotope

## CFT Versant Sud Montagne de Lure

Communauté de communes du Pays de Forcalquier -  
Montagne de Lure et Communauté de communes du Pays de  
Banon - 04 92 75 33 21 / 04 92 73 29 78  
63 271 hectares dont 31 138 de forêt  
23 communes / 43 700 habitants  
18 % forêt publique - 82% forêt privée  
Peuplement dominant : feuillus  
Territoire comprenant : PAT / PDM / Massif PPRDF



### Les zones de protections en forêt



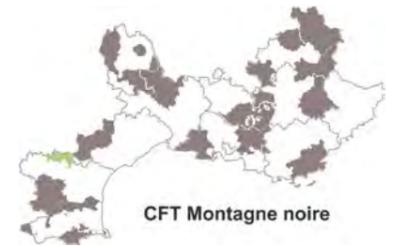
**Protection contractuelle**  
Sites Natura 2000

**Protection réglementaire**  
Réserves biologiques

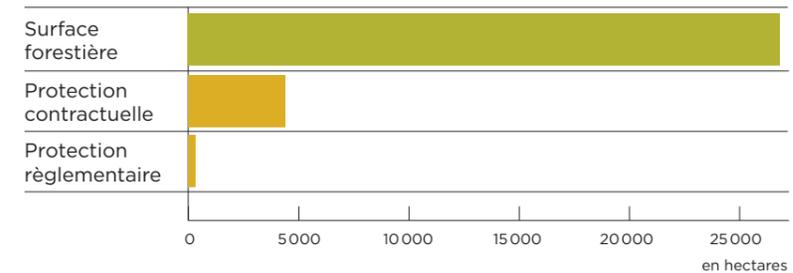
**Les actions présentes dans le catalogue :** Informer et soutenir les porteurs de projets pour favoriser les constructions bois (p.27)

## CFT Montagne Noire

Communauté de Communes de la Montagne noire -  
04 68 11 12 40  
48 465 hectares dont 28 109 ha de forêt  
32 communes / 20 500 habitants  
34 % forêt publique - 66% forêt privée  
Peuplement mixte : feuillus et résineux  
Territoire comprenant : Massif PPRDF



### Les zones de protections en forêt



**Protection contractuelle**  
Sites Natura 2000

**Protection réglementaire**  
Arrêtés de biotope

**Les actions présentes dans le catalogue:** fête de la forêt et du bois (p.25)

# Pour en savoir plus

Chaque réseau régional des chartes forestières de territoire dispose d'un site internet propre, afin de communiquer sur les actions du réseau et des territoires qui le composent, ainsi que des conseils et outils pour la mise en œuvre d'un projet forestier territorial.

## Réseau régional des chartes Languedoc-Roussillon www.territoiresforestiers-languedocroussillon.eu

**Réseau des Territoires Forestiers en Languedoc-Roussillon**

www.territoiresforestiers-languedocroussillon.eu

**ACTUALITE**

DERNIERES NOUVELLES  
ARCHIVES

**LE RESEAU DES TERRITOIRES FORESTIERS**

LES TERRITOIRES FORESTIERS

FAIRE VIVRE UN PROJET FORESTIER TERRITORIAL

CONSEILS D'ELABORATION

LES OUTILS FINANCIERS

LA MISE EN ŒUVRE

OUTIL D'EVALUATION

LES LIENS

**03/03/2015 - MANIFESTATION CFT \*A LA DECOUVERTE DES FORETS CATALANES\* - 21/03/2015**

Suite au succès de la première édition 2014 de la manifestation grand public "A la découverte des forêts catalanes" organisée dans le cadre de la Journée Internationale des Forêts (proclamée par l'ONU), l'association Initiation à la Forêt et le Pays Pyrénées-Méditerranée ont décidé de réitérer l'événement en 2015 avec l'appui de nombreux partenaires.

Rendez-vous le samedi 21 mars à Céret et ses alentours

[Lire la suite](#)

**02/03/2015 - CFT MONTAGNE NOIRE - VALIDATION DE LA STRATEGIE - 30/01/2015**

Le 30 janvier 2015, la Charte forestière de territoire de la Montagne Noire a validé lors du 3ème Comité de pilotage sa stratégie et son programme d'actions prévisionnel, mettant ainsi un terme à la phase d'élaboration. Une stratégie d'action resserrée sur quatre axes a été retenue: - Mobiliser la ressource bois - Améliorer l'offre touristique et Passerelle de public en forêt - Valoriser la ressource bois locale - Augmenter la

## Réseau régional des chartes Provence-Alpes-Côte d'Azur www.territoiresforestiers-paca.eu

**Réseau des territoires de projets forestiers**  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**ACCUEIL**

**LE RESEAU DES TERRITOIRES FORESTIERS**

FAIRE VIVRE UN PROJET FORESTIER TERRITORIAL

LA LETTRE D'INFORMATION

LES LIENS

**Accueil**

Bienvenue sur le site du réseau régional des Chartes forestières de territoire en Provence-Alpes-Côte d'Azur, animé par les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Vous retrouverez une présentation du réseau régional, des espaces descriptifs des territoires engagés dans une démarche territoriale en Provence-Alpes-Côte d'Azur, des conseils et outils pour la mise en œuvre d'un projet forestier territorial, et les principaux liens du réseau. Vous pouvez également vous abonner à la lettre d'information du réseau.

Les Chartes Forestières de Territoire (CFT)

Les Chartes Forestières de Territoire couvrent 55 % de la région

Les documents de communication créés pour le projet de favoriser la prise en compte de la biodiversité en forêt dans les CFT sont tous disponibles en ligne, sur les sites des réseaux régionaux (voir ci-contre).

### Lettre d'information n°1

**Améliorer la prise en compte de la biodiversité en forêt dans les Chartes forestières de territoire**

**Lettre d'information n°1**  
Février 2015

EDFC

Dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020, l'Etat encourage la mise en œuvre de projets opérationnels en faveur de la biodiversité dans les Stratégies Locales de Développement Forestier, en particulier dans les Chartes Forestières de territoire (CFT).

Les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon possèdent une grande diversité environnementale. Elles se caractérisent par une faune, une flore, une géologie et des paysages remarquables. Elles ont également une palette de milieux naturels qui contribue à leurs identités.

Au sein de ces paysages, les CFT couvrent 45 % du territoire inter-régional, permettant la mise en œuvre de stratégies forestières territoriales efficaces.

En tant qu'animateurs des réseaux régionaux des CFT, les Communes forestières des Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon s'associent pour la mise en œuvre d'un projet commun sur 18 mois, à travers le développement d'outils de leur animation. L'objectif de ce projet est d'encourager la prise en compte de la biodiversité dans l'élaboration des Chartes Forestières de territoire.

Plusieurs bulletins techniques seront diffusés afin de vous permettre de suivre l'avancée du projet.

François CROSI et Jean-Christophe MICHEL  
Présidents des Communes forestières Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avec le soutien financier de

### Bulletin technique n°2

**Améliorer la prise en compte de la biodiversité en forêt dans les Chartes forestières de territoire**

**Bulletin technique n°2**  
Novembre 2015

EDFC

Le projet, initié en février 2015, comprend trois volets et un volet transversal de communication. Le premier volet se termine à la validation de la Charte Forestière. Il a abouti à la réalisation d'une cartographie régionale de la biodiversité en forêt, mais aussi forestière. Elle servira d'outil de diagnostic et de suivi de la biodiversité en forêt sur l'ensemble du territoire. Elle servira également de base à la mise en œuvre de la deuxième phase du projet.

Cette 2ème cartographie, actualisée, qui a mobilisé l'avis de 85 partenaires, qu'ils soient concernés directement par ces thématiques ou non. Cette cartographie a permis de partager les grandes tendances de la conservation de la biodiversité par les acteurs forestiers.

Cette phase de concertation avec les territoires, initiée le 18 octobre dernier, a été d'échange avec les acteurs pour échanger autour de la cartographie et rassembler les données, dans les observations, des indicateurs de suivi à la fois particuliers et issus de réflexions communes.

Cette phase de concertation des indicateurs se poursuit, à partir des conclusions de la phase d'analyse.

Ce numéro présente l'état d'avancement du projet, ainsi que la stratégie que nous proposons pour la suite.

Le projet est financé par le Département de l'Essonne, la Région Île-de-France et le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de l'Oise.

Avec le soutien financier de

### Bulletin technique n°1

**Améliorer la prise en compte de la biodiversité en forêt dans les Chartes forestières de territoire**

**Bulletin technique n°1**  
Mai 2015

EDFC

Dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020, l'Etat encourage la mise en œuvre de projets opérationnels en faveur de la biodiversité dans les Stratégies Locales de Développement Forestier, en particulier dans les Chartes Forestières de territoire (CFT).

Les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon possèdent une grande diversité environnementale. Elles se caractérisent par une faune, une flore, une géologie et des paysages remarquables. Ces territoires ont une identité remarquable, liée à leur patrimoine et leurs valeurs, une palette de milieux naturels qui contribue à leurs identités.

Au sein de ces paysages, les CFT couvrent 45 % du territoire inter-régional, permettant la mise en œuvre de stratégies forestières territoriales efficaces.

En tant qu'animateurs des réseaux régionaux des CFT, les Communes forestières des Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon s'associent pour la mise en œuvre d'un projet commun sur 18 mois, à travers le développement d'outils de leur animation. L'objectif de ce projet est d'encourager la prise en compte de la biodiversité dans l'élaboration des Chartes Forestières de territoire.

Plusieurs bulletins techniques seront diffusés afin de vous permettre de suivre l'avancée du projet.

François CROSI et Jean-Christophe MICHEL  
Présidents des Communes forestières Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avec le soutien financier de

### Document de synthèse

**Améliorer la prise en compte de la biodiversité en forêt dans les Chartes forestières de territoire**

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR - LANGUEDOC-ROUSSILLON

EDFC



**Communes forestières**

**Languedoc-Roussillon**

**Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**> Communes forestières Languedoc-Roussillon**

Les Athamantes n°4, 740 avenue des Apothicaires

34090 Montpellier - Tél./Fax 04 11 75 85 17

[languedocroussillon@communesforestieres.org](mailto:languedocroussillon@communesforestieres.org)

[www.territoiresforestiers-languedocroussillon.eu](http://www.territoiresforestiers-languedocroussillon.eu)

**> Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Pavillon du Roy René, CD7 Valabre

13120 Gardanne - Tél. 04 42 65 43 93 - Fax 04 42 51 03 88

[paca@communesforestieres.org](mailto:paca@communesforestieres.org)

[www.territoiresforestiers-paca.eu](http://www.territoiresforestiers-paca.eu)